

PROCÈS-VERBAL
de la séance extraordinaire du conseil d'établissement
de l'école Jean-XXIII

Date : Le mercredi 27 février 2023
Heure : 19 h
Lieu : École Jean-XXIII

MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

Martin Auger	Directeur
Lucie Brunelle	Parent
Fanny Jauvin	Parent
Sonia Labrecque	Parent
Audrée Fortier	Parent
Geneviève Gagné-Jean	Parent
Nancy Siconnelly	Enseignante
Sylvie Castonguay	Enseignante
Isabelle Rioux	Enseignante
Karine Goulet	Employée de soutien
Josianne Cliche	Représentante de la communauté

MEMBRE DU CONSEIL ABSENTE :

Claudia Cloutier	Responsable du service de garde
------------------	---------------------------------

MEMBRES DU PUBLIC PRÉSENTS :

Simon Normand	Parent
Jessica Harton	Parent
Cynthia Dallaire	Parent
Hans Ivers	Parent
Valérie Simard	Parent
Vanessa T. Gauthier	Parent
Stéphanie Drouin	Parent
Anne Boudreau	Parent

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Présences et quorum (9 membres, dont 5 parents).
La séance est ouverte à 19 h 05

2. Période de question du public

Huit membres du public sont présents. D'entrée de jeu, la présidente donne quelques renseignements au

sujet du point de discussion qui suivra l'adoption de l'ordre du jour afin d'offrir une mise en contexte. Elle informe entre autres le public que le retrait de l'anglais intensif de notre école n'est pas une option envisagée.

Les membres du public prennent majoritairement la parole. Plusieurs questions sont posées pour mieux comprendre les options qui seront discutées par les membres du conseil, afin d'adapter l'anglais intensif à la réalité de la classe multiâge.

Des membres du public font valoir leur opinion sur l'option qui, selon eux, devrait être retenue. Ceux qui se sont exprimés se sont montrés soucieux qu'on puisse permettre à leur enfant de vivre le programme d'anglais intensif dans son intégralité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Aurée Fortier invite les gens à parcourir l'ordre du jour de la séance du 27 février 2023.

Il est proposé par madame Sonia Labrecque d'adopter l'ordre du jour, sans modification.

CÉ -22-23-22

Adopté à l'unanimité

4. Grille-matière et anglais intensif pour 2023-2024

Madame Aurée Fortier résume le cheminement de nos discussions sur l'anglais intensif et informe le conseil sur les raisons qui nous amènent vers cette séance extraordinaire. Les membres du conseil poursuivent la réflexion.

L'équipe enseignante s'est récemment penchée sur le sujet de la grille-matière. La position de l'équipe-école est unanime en faveur de l'option de l'anglais enrichi pour les élèves de la classe multiâge du 3^e cycle, si ce regroupement est formé par le centre de services en 2023-2024.

Les enseignantes souhaitent aller de l'avant avec l'anglais enrichi pour être en mesure d'offrir davantage de soutien aux élèves en difficulté à l'intérieur du cycle. Elles souhaitent éviter à des élèves de 5^e année d'avoir à faire leur 5^e et leur 6^e année dans un temps significativement diminué, soit en deçà de ce que prévoit le régime pédagogique. Elles souhaitent aussi offrir à des élèves de 6^e année d'avoir plus de temps en français et en mathématique pour consolider des apprentissages, avant le secondaire.

Les parents s'expriment davantage en faveur de l'anglais intensif 5 mois / 5 mois pour tous les élèves de la 6^e année et pour tous les élèves de la classe multiâge. Ils font valoir, entre autres, la valeur ajoutée au projet d'anglais intensif pour les enfants de notre milieu. Ils témoignent des effets positifs sur l'estime de soi et sur le développement des compétences des enfants.

Nous nous questionnons sur ce qui adviendra de l'appel au volontariat qui sera fait, autant dans l'option de l'anglais intensif 5 mois / 5 mois que dans l'option "anglais enrichi". D'un côté comme de l'autre, nous nous soucions du fait que les places au sein du groupe multiâge soient comblées par des enfants et des parents volontaires.

Une fois l'option déterminée, une rencontre de parents aura lieu pour présenter l'option retenue et pour favoriser ce volontariat.

Peu importe l'option retenue, l'école formera ses groupes en favorisant le volontariat et devra combler ses groupes, d'une manière ou d'une autre.

Il est convenu qu'une lettre sera écrite, à l'intention du Centre de services scolaire, pour recommander la formation de quatre plus petits groupes. Tous les membres sont en faveur de cette recommandation. Cela nous permettrait de continuer de vivre le programme de la façon la plus satisfaisante.

22. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Geneviève Gagné-Jean d'adopter la levée de la séance à 20h57.

CÉ -22-23-23

Adopté à l'unanimité

Audrée Fortier, présidente

Martin Auger, directeur